



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/56/1
3 juillet 2009

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Cinquante-sixième session
Genève, 14-25 septembre 2009
Point 2 de l'ordre du jour provisoire

**Adoption de l'ordre du jour et organisation
des travaux de la session**

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

Note du secrétariat de la CNUCED

On trouvera ci-après, dans la première partie du présent document, l'ordre du jour provisoire de la cinquante-sixième session du Conseil du commerce et du développement. Les annotations du secrétariat, qui figurent dans la deuxième partie, donnent des indications essentielles sur chaque point de l'ordre du jour provisoire et décrivent brièvement les documents correspondants.

Une liste récapitulative des documents se rapportant aux différents points de l'ordre du jour sera publiée au début de la session.

I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session.
3. Débat de haut niveau: la crise économique mondiale et les réponses à y apporter.
4. Examen des progrès de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010:
 - a) Rapport 2009 sur les pays les moins avancés: État, gouvernance et développement;
 - b) Activités entreprises à l'échelle de la CNUCED en application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010: huitième rapport intérimaire;
 - c) Contribution de la CNUCED à la préparation de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, 2011, et à la Conférence elle-même.
5. Le développement économique en Afrique: renforcer l'intégration économique régionale pour le développement de l'Afrique.
6. Évolution du système commercial international et du commerce international du point de vue du développement: les incidences de la crise.
7. Les stratégies de développement dans un monde interdépendant: la problématique des changements climatiques et le développement.
8. L'investissement au service du développement: sociétés transnationales, production agricole et développement.
9. Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre et au suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies organisées dans le domaine économique et social.
10. Activités de coopération technique:
 - a) Examen des activités de coopération technique de la CNUCED;
 - b) Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien.
11. Questions appelant une décision du Conseil dans le cadre de la suite donnée à la douzième session de la Conférence:
 - a) Rencontre avec la société civile;
 - b) Stratégie de communication et politique de publication de la CNUCED.

12. Autres questions relatives au commerce et au développement:
 - a) Développement progressif du droit commercial international: quarante-deuxième rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international;
 - b) Rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international CNUCED/OMC sur sa quarante-deuxième session.
13. Rapports du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme.
14. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes:
 - a) Rapport du Président de l'Organe consultatif créé conformément au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok sur la mise en œuvre de cours de formation par le secrétariat en 2008-2009 et les incidences de ces cours; désignation des membres de l'Organe consultatif pour 2010;
 - b) Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 76 du Règlement intérieur du Conseil;
 - c) Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil;
 - d) Examen du calendrier des réunions;
 - e) Composition du Groupe de travail en 2010;
 - f) Révision de la liste d'États figurant dans l'annexe à la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale;
 - g) Incidences administratives et financières des décisions du Conseil.
15. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs.
16. Ordre du jour provisoire de la cinquante-septième session du Conseil.
17. Questions diverses.
18. Adoption du rapport.

II. ANNOTATIONS

1. L'ordre du jour provisoire de la cinquante-sixième session du Conseil du commerce et du développement a été approuvé lors des consultations du Président du 30 avril 2009. Les participants à ces consultations se sont félicités de l'idée de retenir un thème général pour la session du Conseil, à savoir la crise financière mondiale.

Point 1. Élection du Bureau

2. Le Règlement intérieur du Conseil porte la cote TD/B/16/Rev.4 et Corr.1.
3. Les articles 18 et 19 du Règlement intérieur disposent que le Bureau du Conseil se compose de 12 membres, à savoir: le Président, 10 vice-présidents et le Rapporteur (4 membres de la liste A (Afrique/Asie), 4 de la liste B, 2 de la liste C et 2 de la liste D figurant dans l'annexe à la résolution 1995 (XIX), modifiée, de l'Assemblée générale).
4. Conformément au cycle de roulement en vigueur depuis la neuvième session de la Conférence, le Président du Conseil à la cinquante-sixième session sera le représentant de l'un des États de la liste B et le Rapporteur le représentant de l'un des États de la liste A (Afrique). Les 10 vice-présidents seront élus comme suit: 3 pour la liste A (Afrique/Asie), 3 pour la liste B, 2 pour la liste C et 2 pour la liste D.

Point 2. Adoption de l'ordre et organisation des travaux de la session

Ordre du jour

5. L'ordre du jour provisoire de la session figure dans la section I plus haut.

Organisation des travaux

6. Compte tenu des suggestions faites par des délégations, les travaux du Conseil ont été organisés de façon qu'il n'y ait jamais deux séances en même temps, que les délégations, en particulier les petites délégations, puissent y participer effectivement et que les ressources disponibles pour les services de conférence soient utilisées au mieux.

Constitution de comités de session

7. Conformément à l'article 62 de son règlement intérieur, le Conseil voudra peut-être constituer deux comités de session. Il est proposé de renvoyer le point 4 de l'ordre du jour provisoire au Comité de session I et le point 5 au Comité de session II.

Calendrier des séances

8. Un calendrier des séances pour les deux semaines de la session du Conseil figure à la fin du présent document.

Point 3. Débat de haut niveau: la crise économique mondiale et les réponses à y apporter

9. Le débat de haut niveau permettra aux délégations de passer en revue la genèse de la crise économique et financière mondiale, d'examiner les incidences de cette crise et de débattre des mesures à prendre pour à la fois en atténuer les effets et empêcher qu'une telle crise ne se reproduise. Le *Rapport sur le commerce et le développement, 2009* – en particulier les chapitres consacrés aux tendances actuelles de l'économie mondiale, à la financiarisation des marchés à terme de produits de base, au renforcement de la réglementation financière et à la coordination multilatérale des politiques monétaires et financières – servira de toile de fond au débat du Conseil, en même temps que les exposés présentés par le secrétariat et des experts extérieurs.

Documentation

UNCTAD/TDR/2009
et Aperçu général

Rapport sur le commerce et le développement, 2009

Point 4. Examen des progrès de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010

10. Conformément au paragraphe 113 du Programme d'action, la CNUCED a poursuivi ses efforts pour prendre des mesures concrètes permettant d'intégrer les décisions et les engagements figurant dans le Programme d'action dans ses activités et dans les travaux du mécanisme intergouvernemental. Ces activités sont axées sur la recherche et l'analyse, la formation de consensus, la coopération technique et le renforcement des capacités.

a) Rapport 2009 sur les pays les moins avancés: État, gouvernance et développement

11. Le *Rapport 2009 sur les pays les moins avancés: État, gouvernance et développement* sera présenté au Conseil. Il traite principalement du rôle de l'État dans la promotion du développement et de la possibilité de concevoir un nouvel État développementaliste adapté aux problèmes et aux préoccupations des pays les moins avancés (PMA) au XXI^e siècle. L'actuelle crise économique mondiale compromet déjà les gains de ces dernières années et risque d'infliger de très graves dommages à l'économie des PMA, ce qui implique qu'il n'est plus possible de «faire comme avant» et qu'il est urgent de réexaminer les approches actuelles du développement international. Le Rapport 2009 propose de nouvelles orientations viables et affirme que l'État a un rôle crucial à jouer dans la promotion du développement dans les PMA. Il fait en outre valoir qu'il est désormais indispensable d'adopter des politiques publiques plus actives pour promouvoir la transformation structurelle et le développement des capacités productives; cela exigera la mise en place de politiques industrielles et agricoles étayées par des politiques macroéconomiques favorables à la croissance.

Documentation

UNCTAD/LDC/2009
et Aperçu général

Rapport 2009 sur les pays les moins avancés: État, gouvernance et développement

b) Activités entreprises à l'échelle de la CNUCED en application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010: huitième rapport intérimaire

12. Le Conseil examinera le rapport du secrétariat intitulé «Activités entreprises à l'échelle de la CNUCED en application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010: huitième rapport intérimaire», qui propose une brève évaluation des tendances récentes concernant la réalisation d'objectifs déterminés, ainsi que de la contribution de la CNUCED à la mise en œuvre du Programme d'action. On y trouve également des conclusions, des enseignements et, dans la mesure du possible, des bonnes pratiques tirés de la mise en œuvre du Programme d'action. Le rapport montre que si les travaux de recherche et d'analyse du secrétariat ont contribué au dialogue et à la formation de consensus aux niveaux national, régional et mondial sur les questions de commerce et de développement intéressant les PMA, les activités de coopération technique et de renforcement des capacités ont également beaucoup aidé à étayer les capacités institutionnelles et les ressources humaines des PMA.

Documentation

TD/B/56/2

Activités entreprises à l'échelle de la CNUCED en application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010: huitième rapport intérimaire

c) Contribution de la CNUCED à la préparation de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, 2011, et à la Conférence elle-même

13. Les États membres procéderont à un échange de vues sur le rôle et la contribution attendus de la CNUCED, s'agissant à la fois de la préparation de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et de la Conférence elle-même, dans les domaines relevant de ses mandats et de ses compétences. Pour aider le Conseil dans ses débats, le secrétariat a établi une note thématique indiquant les dispositions prises pour la Conférence, les mandats, ainsi que la contribution et les points de vue de la CNUCED sur les grandes questions intéressant les PMA qui doivent être abordées pendant et après la Conférence. La quatrième Conférence des Nations Unies sur les PMA sera convoquée en application de la résolution 63/227 de l'Assemblée générale et du paragraphe 114 du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010.

Documentation

TD/B/56/6

Contribution de la CNUCED à la préparation de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, 2011, et à la Conférence elle-même

Point 5. Le développement économique en Afrique: renforcer l'intégration économique régionale pour le développement de l'Afrique

14. Le *Rapport 2009 sur le développement économique en Afrique: Renforcer l'intégration économique régionale pour le développement de l'Afrique* sera présenté au Conseil. On y trouvera un examen approfondi de l'intégration économique régionale en Afrique et de sa contribution potentielle aux solutions à apporter aux faiblesses structurelles chroniques de l'économie des pays africains et à l'amélioration des résultats économiques nationaux et régionaux. Le rapport analyse les principales caractéristiques et modalités de l'intégration régionale africaine concernant le commerce (biens et services), l'investissement et les migrations dans le cadre des mécanismes d'intégration régionale. Il indique en outre quelques-uns des éléments fondamentaux que les pays africains pourraient exploiter, ou dont ils pourraient tirer parti, pour leur développement. Il propose des conclusions et des recommandations visant à faciliter l'intégration économique régionale, base d'une intégration effective de l'Afrique dans l'économie mondiale.

Documentation

TD/B/56/4

Le développement économique en Afrique: Renforcer l'intégration économique régionale pour le développement de l'Afrique (Aperçu général)

UNCTAD/ALDC/AFRICA/2009

Rapport 2009 sur le développement économique en Afrique: Renforcer l'intégration économique régionale pour le développement de l'Afrique

Point 6. Évolution du système commercial international et du commerce international du point de vue du développement: les incidences de la crise

15. Le Conseil examinera les faits nouveaux concernant le système commercial international et le commerce international qui intéressent particulièrement les pays en développement dans le contexte de la crise économique et financière mondiale. Il considérera les incidences de la crise sur les perspectives du commerce et du développement, les mesures de portée nationale, régionale et internationale liées au commerce visant à atténuer ces incidences – y compris les récentes initiatives prises au Sommet du G-20 à Londres en avril 2009 –, et les conséquences systémiques, notamment pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Il examinera les implications de la crise économique pour la prise en compte du développement dans les négociations en cours à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) – programme de travail de Doha – et dans d'autres négociations commerciales régionales. Le secrétariat établira une note d'information.

Documentation

TD/B/56/7

Évolution du système commercial international et du commerce international du point de vue du développement: les incidences de la crise

Point 7. Les stratégies de développement dans un monde interdépendant: la problématique des changements climatiques et le développement

16. Ce point de l'ordre du jour permettra au Conseil d'examiner les moyens de concilier une revitalisation durable du développement économique avec la lutte contre les changements climatiques. Cette problématique fait l'objet d'un chapitre spécifique du *Rapport sur le commerce et le développement, 2009* qui, avec des exposés présentés par le secrétariat et par des experts extérieurs, servira de base aux débats du Conseil.

Documentation

UNCTAD/TDR/2009
et Aperçu général

Rapport sur le commerce et le développement, 2009

Point 8. L'investissement au service du développement: sociétés transnationales, production agricole et développement

17. Le *World Investment Report 2009: Transnational Corporations, Agricultural Production and Development* indique qu'après des décennies de faible croissance, l'intérêt des sociétés transnationales (STN) pour le secteur agricole et leur participation dans ce secteur – notamment par le biais de l'investissement étranger direct (IED) – ne cessent de croître. La participation des STN à la production agricole va, d'une manière générale, de l'IED à l'agriculture contractuelle. La tendance est suffisamment marquée pour que l'on se demande si l'investissement étranger dans l'agriculture peut contribuer au développement de ce secteur longtemps négligé à travers ses incidences économiques, environnementales et sociales sur l'économie des pays en développement d'accueil, en particulier à un moment où un certain nombre de gouvernements de pays en développement revoient leurs politiques quant au rôle que les investisseurs étrangers peuvent et devraient jouer dans le secteur agricole. Le Conseil examinera toutes ces questions et leurs conséquences pour les pays en développement.

Documentation

UNCTAD/WIR/2009
et Vue d'ensemble

World Investment Report 2009

Point 9. Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre et au suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies organisées dans le domaine économique et social

18. Dans sa résolution 57/270 B, l'Assemblée générale a souligné la nécessité de recourir dans toute la mesure possible aux mécanismes existants des Nations Unies pour l'examen de l'exécution des engagements pris par le système des Nations Unies dans les principaux domaines du développement. À cet égard, elle a invité le Conseil du commerce et du développement à contribuer, dans le cadre de son mandat, à la mise en œuvre des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies et à l'examen des progrès accomplis dans ce domaine, au titre des points pertinents de son ordre du jour.

19. Le paragraphe 11 de l'Accord d'Accra dispose que: «Dans le cadre de son mandat, la CNUCED devrait contribuer à la mise en œuvre et au suivi des résultats des conférences mondiales pertinentes. Elle devrait continuer de contribuer à la réalisation des objectifs internationaux de développement, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement. L'ensemble de ses travaux concourra à la mise en œuvre de l'action mondiale pour le développement et préparera le terrain pour 2015. La CNUCED devrait aussi faciliter l'application des mesures spécifiques demandées dans le cadre du Sommet mondial de 2005, du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010, du Consensus de Monterrey adopté lors de la Conférence internationale sur le financement du développement, du Plan de mise en œuvre de Johannesburg arrêté au Sommet mondial pour le développement durable, ainsi que de la Déclaration de principes et du Plan d'action du Sommet mondial sur la société de l'information. Elle devrait aussi contribuer à la réalisation des objectifs internationaux énoncés dans la Déclaration ministérielle de Doha et dans d'autres décisions pertinentes.».

20. Le Conseil devrait répondre aux deux demandes que lui a adressées l'Assemblée générale au paragraphe 27 a) de sa résolution 57/270 B sur la base d'une note qui sera établie par le secrétariat de la CNUCED.

Documentation

TD/B/56/8	Progrès accomplis dans la mise en œuvre des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies et contributions de la CNUCED
-----------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Point 10. Activités de coopération technique

a) Examen des activités de coopération technique de la CNUCED

21. Le Conseil examinera les activités de coopération technique entreprises en 2008, ainsi que l'évolution de cette coopération, en particulier les questions concernant le renforcement des capacités pour le commerce et l'investissement et les progrès réalisés dans l'application de sa décision 478 (L) relative à la coopération technique. Pour l'examen de ce point, il sera saisi des résultats de la cinquante-troisième session du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme (7-9 septembre 2009), y compris d'un examen des activités de coopération technique entreprises en 2008.

Documentation

TD/B/WP/212	Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement
TD/B/WP/212/Add.1	Review of the technical cooperation activities of UNCTAD – Annex I: Review of activities undertaken in 2008 (en anglais seulement)
TD/B/WP/212/Add.2	Review of the technical cooperation activities of UNCTAD – Annex II: Statistical tables (en anglais seulement)

b) Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien

22. Conformément à l'Accord d'Accra, au Consensus de São Paulo et au cadre stratégique de l'ONU pour l'exercice 2008-2009, l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien a été intensifiée en 2008. Les activités de la CNUCED visent à atténuer la sévérité des conditions économiques dans le territoire palestinien occupé et à créer les conditions propices à l'édification d'un État palestinien souverain et viable. Il s'agit de renforcer les capacités palestiniennes concernant les stratégies de développement, la politique commerciale et la facilitation du commerce, la modernisation des finances publiques, et les entreprises, l'investissement et la politique de concurrence. Comme chaque année, le secrétariat fait rapport au Conseil du commerce et du développement sur son assistance technique au peuple palestinien; son rapport présente une description actualisée de l'économie du territoire palestinien occupé et les résultats de ses travaux de recherche et d'analyse.

23. La CNUCED suit depuis vingt-cinq ans l'évolution de l'économie palestinienne, et elle constate que la situation n'a jamais été aussi mauvaise qu'au cours des douze derniers mois. Les conditions économiques, les capacités productives et la situation en matière de ressources naturelles, déjà dégradées, ont continué de se détériorer, les raisons en étant les strictes mesures de bouclage appliquées par Israël depuis une dizaine d'années, l'expansion des colonies et la construction du mur de séparation. L'intégrité de l'économie palestinienne est aujourd'hui réellement compromise. Le blocus prolongé et les considérables dommages infligés à la bande de Gaza ont notamment précipité près de 1,5 million de Palestiniens dans une pauvreté inconnue depuis des générations. L'assistance de la CNUCED au peuple palestinien ne vise pas seulement à remédier aux réalités d'un développement étouffé par l'occupation; elle contribue aussi au renforcement des institutions, indispensable à l'émergence d'un État palestinien viable et souverain, comme demandé par la communauté internationale.

24. En prenant note du rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien, le Conseil voudra peut-être, dans son rapport sur sa cinquante-sixième session, attirer l'attention de l'Assemblée générale sur les débats consacrés à cette question, conformément à la décision 47/445 de l'Assemblée générale. Eu égard aux récents événements survenus à Gaza, il voudra peut-être aussi considérer la nécessité d'intensifier les interventions de la CNUCED et de renforcer le programme d'assistance au peuple palestinien au moyen de ressources budgétaires et extrabudgétaires prévisibles et suffisantes.

Documentation

Point 11. Questions appelant une décision du Conseil dans le cadre de la suite donnée à la douzième session de la Conférence:

a) Rencontre avec la société civile

25. Le Conseil du commerce et du développement organisera une rencontre informelle d'une demi-journée avec des acteurs non étatiques pour leur permettre d'exprimer leurs vues sur les questions dont il est saisi. Le secrétariat établira une synthèse des résultats de cette rencontre, qui sera ensuite soumise au Conseil en tant que contribution à ses débats. Les modalités de participation seront inspirées des règles appliquées pour la participation de la société civile et des organismes du secteur privé à la préparation de la douzième session de la Conférence. Le Conseil sera saisi du rapport du secrétariat.

Documentation

TD/B/56/5

Rapport sur le colloque public organisé par la CNUCED sur le thème «Crise économique mondiale et développement»

b) Stratégie de communication et politique de publication de la CNUCED

26. Conformément aux paragraphes 187 et 188 de l'Accord d'Accra, le Conseil sera saisi, pour approbation, d'un projet de stratégie de communication et d'un projet de politique de publication.

Documentation

TD/B/56/9

Projet de stratégie de communication de la CNUCED

TD/B/56/10

Projet de politique de publication de la CNUCED

Point 12. Autres questions relatives au commerce et au développement

a) Développement progressif du droit commercial international: quarante-deuxième rapport annuel de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international

27. Conformément à la résolution 2205 (XXI) de l'Assemblée générale, le Conseil sera saisi du rapport de la quarante-deuxième session de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (Vienne, 29 juin-17 juillet 2009).

Documentation

A/64/17

Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur sa quarante-deuxième session

b) Rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international CNUCED/OMC sur sa quarante-deuxième session

28. À sa quarante-deuxième session (10 et 11 décembre 2008), le Groupe consultatif commun du Centre du commerce international a examiné les activités de coopération technique du Centre.

Point 13. Rapports du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme

29. Le Conseil sera saisi, pour examen, des rapports sur la cinquante-deuxième session, la reprise de la cinquante-deuxième session et la cinquante-troisième session du Groupe de travail.

Documentation

TD/B/WP/209	Rapport du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme sur sa cinquante-deuxième session
TD/B/WP/210	Rapport du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme sur la reprise de sa cinquante-deuxième session
TD/B/WP/215	Rapport du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme sur sa cinquante-troisième session

Point 14. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes:

a) Rapport du Président de l'Organe consultatif créé conformément au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok sur la mise en œuvre de cours de formation par le secrétariat en 2008-2009 et les incidences de ces cours; désignation des membres de l'Organe consultatif pour 2010

30. Conformément à la décision 466 (XLVII) du Conseil, le Président de l'Organe consultatif informera le Conseil des activités de cet organe et de la mise en œuvre du paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok. Le Conseil sera invité à désigner les membres de l'Organe consultatif pour 2010, sur la base des recommandations des groupes régionaux.

b) Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 76 du Règlement intérieur du Conseil

31. À l'heure actuelle, 112 organismes intergouvernementaux sont autorisés à participer aux travaux de la CNUCED. La liste de ces organismes figure dans le document TD/B/IGO/LIST/7. Le Conseil sera invité à examiner deux demandes, l'une émanant de l'Organisation des États des Caraïbes orientales, l'autre de la Banque eurasiatique de développement.

Documentation

- TD/B/56/R.1 Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 76 du Règlement intérieur du Conseil: demande émanant de l'Organisation des États des Caraïbes orientales
- TD/B/56/R.2 Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 76 du Règlement intérieur du Conseil: demande émanant de la Banque eurasiatique de développement

c) Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil

32. À l'heure actuelle, 198 organisations non gouvernementales sont autorisées à participer aux travaux de la CNUCED: 110 dans la catégorie générale et 88 dans la catégorie spéciale. La liste de ces organisations figure dans le document TD/B/NGO/LIST/10. Le Conseil sera invité à examiner deux demandes: l'une émanant de la Grain and Feed Trade Association pour inscription dans la catégorie spéciale, l'autre d'IQsensato pour inscription dans la catégorie générale.

Documentation

- TD/B/56/R.3 Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil: demande émanant de la Grain and Feed Trade Association
- TD/B/56/R.4 Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil: demande émanant d'IQsensato.

d) Examen du calendrier des réunions

33. Le Conseil sera saisi du calendrier des réunions pour le reste de l'année 2009 et d'un calendrier indicatif pour l'exercice 2010-2011.

Documentation présentée au cours de la session

e) Composition du Groupe de travail en 2010

34. Le Conseil devra approuver la composition du Groupe de travail en 2010 sur la base des candidatures proposées par les groupes régionaux.

Documentation présentée au cours de la session

f) Révision des listes d'États figurant dans l'annexe à la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale

35. Le Conseil sera saisi, le cas échéant, d'une liste actualisée des membres de la CNUCED et du Conseil.

Documentation

TD/B/INF.215

Membres de la CNUCED et membres du Conseil
du commerce et du développement

g) Incidences administratives et financières des décisions du Conseil

36. Le Conseil sera informé pendant la session des incidences administratives et financières de toute proposition dont il pourrait être saisi.

Documentation présentée au cours de la session, si nécessaire

Point 15. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs

37. Conformément à l'article 17.2 du Règlement intérieur, le Bureau du Conseil examinera les pouvoirs et fera rapport au Conseil.

Documentation présentée au cours de la session

Point 16. Ordre du jour provisoire de la cinquante-septième session du Conseil

38. Un projet d'ordre du jour provisoire de la cinquante-septième session du Conseil sera établi par le secrétariat. Le Conseil pourrait en renvoyer l'examen aux consultations de son président avec le Bureau et les coordonnateurs.

Point 17. Questions diverses

Point 18. Adoption du rapport

39. Conformément au paragraphe 195 de l'Accord d'Accra, le rapport du Conseil à l'Assemblée générale contiendra les résultats négociés sur l'Afrique, les PMA et la coopération technique, les résumés du Président, et les résultats négociés s'adressant au secrétariat.

Calendrier des séances de la cinquante-sixième session du Conseil du commerce et du développement

Première semaine

	Lundi 14 septembre	Mardi 15 septembre	Mercredi 16 septembre	Jeudi 17 septembre	Vendredi 19 septembre
Matin	<p style="text-align: center;">Séance plénière d'ouverture</p> <p style="text-align: center;">Point 1. Élection du Bureau</p> <p style="text-align: center;">Point 2. Adoption de l'ordre du jour</p> <p style="text-align: center;">Déclarations liminaires</p>	<p style="text-align: center;">Point 7. Les stratégies de développement dans un monde interdépendant</p>	<p style="text-align: center;">Point 6. Évolution du système commercial international et du commerce international du point de vue du développement: les incidences de la crise</p>	<p style="text-align: center;">Point 5. Le développement économique en Afrique: renforcer l'intégration économique régionale pour le développement de l'Afrique</p>	<p style="text-align: center;">Point 4. Examen des progrès de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010</p>
Après-midi	<p style="text-align: center;">Point 3. Débat de haut niveau: La crise économique mondiale et les réponses à y apporter</p>	Conférence Prebisch	<p style="text-align: center;">Point 11 a). Rencontre avec la société civile</p>	<p style="text-align: center;">Point 5. Le développement économique en Afrique: renforcer l'intégration économique régionale pour le développement de l'Afrique</p>	<p style="text-align: center;">Point 4. Examen des progrès de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010</p>

Calendrier des séances de la cinquante-sixième session du Conseil

Deuxième semaine

	Lundi 21 septembre	Mardi 22 septembre	Mercredi 23 septembre	Jeudi 24 septembre	Vendredi 25 septembre
Matin	Jour férié à l'ONU: pas de séance	Point 8. L'investissement au service du développement: sociétés transnationales, production agricole et développement	Point 11 b). Discussions informelles	Discussions informelles	Point 10 a). Coopération technique Point 12 a). Rapport de la CNUDCI Point 12 b). Rapport du Groupe consultatif commun Point 13. Rapports du Groupe de travail Point 14, a) à g).
Après-midi	Jour férié à l'ONU: pas de séance	Point 10 b). Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien Point 9. Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre et au suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies organisées dans le domaine économique et social	Discussions informelles	Discussions informelles	Séance plénière de clôture Rapport du Comité de session I sur le point 4 Rapport du Comité de session II sur le point 5 Autres points
